



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E130525

VALABLE JUSQU'AU 04/02/2024

ÉDITÉ LE 16/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/12/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN 789850732RC47

Siret : 789 850 732 00023

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0070425 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5852896304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5852896304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : MOREAU

24 ROUTE DES SECHOIRS
47180 COUTHURES SUR GARONNE

Téléphone : 05 47 85 90 09

Portable : 06 12 75 26 28

Fax :

Site Internet :

E-mail : moreau.bastie@sfr.fr

Responsabilité légale :

BASTIE DIDIER GÉRANT

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133 PROB	Installation de chauffe-eau thermodynamique	16/06/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	05/02/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/06/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	16/06/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	16/06/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.